



**RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :**

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-855-983-1808

Courriel de soumission : [soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 001 À  
INVITATION À SOUMISSIONNER**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
Calgary, AB

<b>Titre :</b> Revêtement de piscine et remplacement de carrelage, parc national Banff	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P468-24-0001/A	<b>Date :</b> 25 avril 2024
<b>N° de modification :</b> 001	
<b>N° de référence du client :</b> N/A	

<b>L'invitation prend fin :</b> À : 14 :00 h Le : 30 avril 2024	<b>Fuseau horaire :</b> HAR
-----------------------------------------------------------------------	--------------------------------

<b>F.A.B.:</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Ken Lacanilao	
<b>N° de téléphone :</b> (587) 832-1894	<b>N° de télécopieur :</b> (855) 983-1808
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:Kenneth.lacanilao@pc.gc.ca">Kenneth.lacanilao@pc.gc.ca</a>	
<b>Destination des biens, services et travaux de construction :</b> Voir aux présentes	

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	<b>Courriel :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie ) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

## Modification 001

Cet amendement vise à :

- A. Distribuer l'information de la conférence des soumissionnaires et de la visite des lieux tenue le « 24 avril 2024 »;
- B. Répondre aux questions des soumissionnaires;

### A. Renseignements sur la visite du site

#### 1. Participants à la visite du site

Fournisseur	Nom du représentant
Liviu Arsenev	Aevum Construction

### B. Questions et réponses

- Q1. Si la date de début d'un contrat est fixée par exemple au 15 mai, peut-on accorder une semaine avant le début des travaux, par exemple le 8 mai, pour rassembler tous les permis et licences ? Mais la date de début des travaux dans les bureaux serait le 15 mai par exemple ?
- R1. La délivrance estimée du document contractuel à l'entrepreneur retenu est le 7 mai. La délivrance prévue de la lettre officielle d'attribution à l'entrepreneur retenu est le 2 ou le 3 mai. Veuillez noter que ces dates sont estimées. Au stade de la lettre d'attribution, l'entrepreneur retenu peut commencer à planifier le projet, par exemple en rassemblant tous les permis et licences.
- Q2. Les trois semaines de travail sont-elles autorisées, trois semaines en (jours ouvrés) ?
- R2. Les travaux seront autorisés 7 jours sur 7 pendant la période de fermeture.
- Q3. Les permis et licences sont-ils obtenus auprès d'un autre service de votre bureau ? Ou est-ce via une méthode en ligne ?
- R3. Les licences commerciales peuvent être obtenues auprès du bureau local de Banff en contactant Indra.Jasinsky@pc.gc.ca. De plus amples détails peuvent être trouvés ici : <https://parks.canada.ca/pn-np/ab/banff/info/permis-permit>.
- Q4. En tant que GC, est-il tenu de montrer tous les sous-constructeurs qui ont signé pour travailler sur le chantier, et doivent-ils également déclarer qu'ils travailleront pour le GC au nom de Banff Parks ?
- R4. Il n'est pas obligatoire de lister les sous-traitants et fournisseurs du soumissionnaire pour soumettre une offre. Toutefois, ces informations pourront être demandées après l'attribution du contrat.
- Q5. Si une seule offre est reçue, sera-t-elle quand même traitée comme s'il s'agissait d'offres concurrentes envoyées ?
- R5. Toutes les offres conformes suivront le processus d'attribution, quel que soit le nombre d'offres conformes.
- Q6. Les rails et les feux doivent-ils être retirés avant le début des travaux ?
- R6. Oui.
- Q7. Quel est le délai d'attribution ?
- R7. La date de clôture de l'invitation est le 30 avril à 14h00 HAR, comme indiqué ci-dessus. Les offres seront ensuite évaluées avec notification d'attribution quelques jours après, comme décrit au point A1. Veuillez noter qu'il s'agit de dates estimées.
- Q8. Quelles sont les exigences en matière de clôture contre les débris sur le mur de garde-corps est (à l'est de la piscine sur l'élévation de la terrasse de la piscine) ?

R8. Aucune clôture à débris n'est requise. Le garde-corps doit être protégé contre les dommages.

Q9. Les drains en plastique sont-ils à remplacer ?

R9. Non, les drains existants peuvent être réinstallés.

Q10. Quelles sont les pires zones du carrelage ?

R10. La zone située au « point » du côté est est la zone dans les pires conditions.

Q11. Les tuiles de numéro de profondeur doivent-elles être répliquées ?

R11. Les carreaux de marqueur de profondeur doivent être cohérents partout et inclure à la fois les mesures métriques et impériales.

Q12. Quelle est la couleur préférée des nez de carrelage ?

R12. Le nez des carreaux doit être similaire à celui actuellement en place (vert/bleu), mais doit être d'une seule couleur pour les deux niveaux.

Q13. Que se passe-t-il si la quantité totale de béton à réparer n'est pas requise ?

R13. L'entrepreneur doit facturer la quantité utilisée.

Q14. Dans quelles zones du ruban adhésif sera-t-il installé ?

R14. Aucune bande antidérapante ne doit être utilisée. Les surfaces à haute traction doivent être installées en utilisant des additifs abrasifs pour l'application thermoplastique.

Q15. Les réparations esthétiques du béton sur le périmètre en béton de la piscine pour enfants sont-elles incluses dans la portée ?

R15. Non.

Q16. La piscine complète doit-elle être recouverte ?

R16. Oui. Veuillez vous référer à la section 1 de l'énoncé des travaux.

Q17. Quels seront les points d'arrêt/d'accès ?

R17. L'entrepreneur peut fermer Mountain Ave au pied de la colline (sortie du rond-point). La route peut être utilisée pour le dépôt, permettant ainsi au personnel de maintenir l'accès aux véhicules. L'accès à la piscine se fera par la porte nord du niveau de la piscine.

Q18. Comment allons-nous accéder à l'installation ?

R18. Le personnel des parcs fournira l'accès chaque matin.

Q19. Les laissez-passer de parc sont-ils requis pour les véhicules de l'équipage ?

R19. Oui, des laissez-passer de parc sont requis pour les véhicules de l'équipage. Des permis de travail pour entrepreneurs peuvent être disponibles.

Q20. Formulaire de soumission : dois-je remplir les formulaires fournis dans le document et les soumettre ?

R20. Oui. Veuillez vous référer aux sections IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION, IP04 LIVRAISON DES SOUMISSIONS et IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION du document de sollicitation d'appel d'offres (IS 24-0001A.pdf) pour savoir ce qui est requis pour soumettre une offre. AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES, à la deuxième page du même document, détaille la manière dont une offre doit être soumise.

Q21. Quel est le montant requis pour la couverture d'assurance et leur type d'assurance est-il spécifié ?

R21. Veuillez vous référer à ANNEXE A – ATTESTATION D'AS du document de demande d'invitation à soumissionner (IS 24-0001A.pdf) pour connaître les exigences relatives aux limites de couverture d'assurance et les types d'assurance nécessaires.

**N° de l'invitation :**  
5P468-24-0001/A

**N° de la modification :**  
001

**Autorité contractante :**  
Ken Lacanilao

Ver.02.08.21

**N° de référence du client :**  
N/A

**Titre :**  
Revêtement de piscine et remplacement de carrelage, parc national Banff

---

- Q22. La date de début peut-elle être plus tôt, à partir de la première ou de la deuxième semaine de mai, car ecoFinish pourrait ne pas être en mesure de le faire après le long week-end de mai ?
- R22. La délivrance estimée du document contractuel à l'entrepreneur retenu est le 7 mai. La délivrance prévue de la lettre officielle d'attribution à l'entrepreneur retenu est le 2 ou le 3 mai. Veuillez noter que ces dates sont estimées. Au stade de la lettre d'attribution, l'entrepreneur retenu peut commencer à planifier le projet. Toutefois, les travaux sur site ne pourront commencer qu'après l'émission du document contractuel.

**TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**